



Formation continue des experts en automobiles « véhicules endommagés », qualification 2022

NOUVEAU CALENDRIER DE FORMATION DE L'ANNEE 2021

Contenu:

« Pour les professionnels qui auront effectué leur formation **au premier trimestre 2021 pour disposer de l'agrément VE 2021**, sachez que **l'obtention de votre qualification 2022** nécessitera de réaliser une nouvelle journée de formation **avant le 31 décembre 2021.** »

« **Jeunes diplômés & agrément VE 2021** » : si vous êtes experts diplômés en novembre 2020, votre qualification VE pour l'année 2021 est automatique avec l'obtention de votre diplôme. Toutefois, **pour conserver votre agrément en 2022, il faut impérativement effectuer votre formation VE avant le 31 décembre 2021.**

Pour toutes demandes d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner sur notre site dans l'onglet Nos formations/Professions règlementées ou par téléphone au 03 86 59 90 57

Thématique(s):

Actualités formations

Audience de groupes:

site public

Santé & Conduite

Visibilité du contenu de groupe:

Public - accessible to all site users

[Retour à la liste des actualités](#)
